

## Communiqué de presse

Bilan de la mobilité pour l'année 2011

### La part des transports publics continue à s'accroître

**Cette année, les résultats du microrecensement mobilité et transports 2010 ont permis de vérifier que la méthode de comptage du trafic sur un certain nombre de sections (écrans) est fiable. L'enquête quinquennale confirme l'évolution mesurée chaque année du transfert modal de la voiture vers les transports publics. Corollaire, le pourcentage de personnes disposant d'une voiture est plus faible qu'il y a cinq ans.**

Ce printemps, le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, a bénéficié des premiers résultats du microrecensement mobilité et transports de 2010 pour compléter son bilan de la mobilité dans le canton de Vaud. Cette échéance a permis de confirmer les indicateurs annuels, calculés sur la base de résultats de comptages sur les axes interurbains, tant sur les routes que dans les transports publics. Ainsi, la part modale de la voiture, de 77 % en 2000, est passée à 75 % en 2005 et 72 % en 2010.

Autre enseignement confirmé: la baisse du taux de motorisation, avec 512 voitures pour 1000 habitants, contre plus de 530 entre 2001 et 2005. En 2010, 87% des bénéficiaires de permis de conduire ont une voiture à disposition ; cinq ans plus tôt, ils étaient 94%. A l'inverse, 46% des Vaudois ont un abonnement de transports publics, contre 37% en 2005.

Quant à l'évolution annuelle 2010-2011, elle est conditionnée par la rapide croissance démographique du canton : +1.9 %, soit 13'500 habitants. Elle est accentuée par une demande individuelle soutenue, tant en transports individuels motorisés (TIM), qu'en transports publics (TP). Ceci aboutit à une croissance mesurée aux écrans de 3.4% pour les TP et de 3.0% pour les TIM, un rythme encore supérieur à celui de l'évolution quinquennale qui ressort du recensement.

Face à cette demande très forte, le Conseil d'Etat rappelle que la variante du projet fédéral de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) à 6 milliards constitue un minimum pour rattraper le retard pris en Suisse romande. Il confirme aussi le besoin d'aménagements autoroutiers sur la ceinture de Lausanne, notamment pour drainer le trafic sur l'autoroute. Ainsi, les routes de l'agglomération seront mieux dégagées, pour des transports publics plus performants.

Au niveau des projets cantonaux, le Conseil d'Etat se réjouit de l'accélération en cours des cadences des lignes RE et RER et de la prochaine ouverture de la halte Prilly-Malley. Il rappelle que ces mesures n'amélioreront que partiellement la qualité de l'air. C'est pourquoi, il s'engage résolument dans la mise en œuvre de la stratégie vélo et du volet mobilités douces des projets d'agglomération. En effet, les Vaudois recourent nettement moins au vélo et à la marche que la moyenne des Suisses. Il existe donc là un potentiel important pour répondre aux besoins en mobilité de manière peu coûteuse, tant pour l'environnement que pour le portefeuille.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2012

Renseignements : DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01  
[www.vd.ch/sm](http://www.vd.ch/sm) (rubrique actualités)